



PREFET D'ILLE-ET-VILAINE

DIRECTION DES COLLECTIVITES TERRITORIALES  
ET DE LA CITOYENNETE  
Bureau de l'Urbanisme

## AVIS

### Communes de BRUZ et PONT-PÉAN

#### **Demandes de permis de construire une centrale photovoltaïque au lieu-dit La Mine Enquête publique**

Par arrêté préfectoral du 26 février 2019, une enquête publique relative aux demandes de permis de construire déposées par la société Marc Energies SAS pour l'implantation d'une centrale photovoltaïque au lieu-dit La Mine est prescrite sur les communes de BRUZ et PONT-PÉAN.

Des informations peuvent être demandées :

- sur le projet : IEL Développement, 41 ter Boulevard Carnot, 22000 Saint-Brieuc.
- sur la procédure : Préfet d'Ille-et-Vilaine (DCTC - Bureau urbanisme - 3, avenue de la préfecture - 35026 Rennes Cedex 9).

Le dossier d'enquête est consultable sur le site internet de la préfecture d'Ille-et-Vilaine : <http://www.ille-et-vilaine.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Urbanisme>

Le dossier, comportant l'étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale, ainsi qu'un registre d'enquête, sera déposé en mairie de Bruz (siège de l'enquête) et de Pont-Péan **du mardi 19 mars (8h30) au mercredi 17 avril 2019 (17h00) inclus**, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des mairies soit :

- Bruz : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30 et le samedi de 8h30 à 12h00 ;
- Pont-Péan : du lundi au vendredi (sauf lundi matin) de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 et le samedi de 9h00 à 12h00.

et consigner ses observations sur le registre ou les communiquer au commissaire enquêteur, pendant la même période :

- par courrier à l'attention du commissaire enquêteur adressé à : Mairie de Bruz, Place du Docteur Joly – BP 77109 – 35171 BRUZ ;

- par courriel à [pref-urbanisme-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr](mailto:pref-urbanisme-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr) (en précisant en objet : centrale photovoltaïque Bruz Pont-Péan). Les observations et propositions du public transmises par courrier électronique seront consultables sur le site internet de la préfecture à l'adresse suivante : <http://www.ille-et-vilaine.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Urbanisme>

Pour être recevables, toutes les observations doivent être déposées avant la clôture de l'enquête le mercredi 17 avril 2019 (17h00).

M. Patrice Vivien, cadre de la SNCF à la retraite, désigné en qualité de commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations en mairie :

- BRUZ : vendredi 29 mars 2019 de 14h00 à 17h30 et lundi 8 avril de 8h30 à 12h00.
- PONT-PÉAN : lundi 1<sup>er</sup> avril de 13h30 à 17h00 et mercredi 17 avril de 13h30 à 17h00.

Pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie de Bruz et Pont-Péan et à la Préfecture d'Ille-et-Vilaine, où toute personne pourra en obtenir communication.

A la suite de l'enquête publique, la décision d'autorisation ou de refus des permis de construire sera prise par arrêté du préfet d'Ille-et-Vilaine.

Pour la Préfète,  
Le Directeur des Collectivités Territoriales  
et de la Citoyenneté

Jean-Michel CONAN